



Ordre des infirmières  
et infirmiers auxiliaires  
du Québec

**PLAINTÉ DISCIPLINAIRE NO.21-21-0014**  
**AVIS DE RADIATION TEMPORAIRE**

Prenez avis que le 14 décembre 2021, le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a imposé à Dina Dufour, exerçant la profession d'infirmière auxiliaire au 555 Rue Saint-Étienne, La Malbaie, Québec, G5A 1J3 une radiation temporaire de 3 mois pour le seul chef reproché à la plainte disciplinaire portant le numéro 21-21-0014.

Mme Dufour a été reconnue coupable d'avoir commis une infraction au *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, tel qu'il appert de la plainte déposée au greffe de discipline le 10 août 2021.

Il est reproché à Mme Dufour, le ou vers le 13 novembre 2019, au Centre d'hébergement Bellerive, CIUSSS de la Capitale-Nationale, n'a pas fait preuve de diligence en omettant d'intervenir promptement auprès d'une patiente, le tout contrairement à l'article 13 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Mme Dufour est donc radiée temporairement du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, et ce, à compter du 14 janvier 2022.

Cet avis est publié en vertu de l'article 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2022

Anne-Frédérique Déry  
Secrétaire du Conseil de discipline de l'OIIAQ